ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Quatrième District, sur la rue Prytania,

Entre les rue Harmonie et Pleasant, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue St-Charles.

William G. Taylor vs Warren H. Moise et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 13 janvier 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations là dessus et tous les droits et privivilèges là dessus appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Harmony, Prytania, Pleasant et St-Charles; ledit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante-dix pieds de l'encoignure des rues Harmony et Prytania et mesurant cinquante pieds de face à la rue Prytania sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, anciennement notaire en cette ville, le 5 février 1862.

Deuxièmement—Un autre morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant dix pieds de face à la rue Prytanée sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. La dite portion de terre sur le côté près de la rue Harmonie est à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Prytanée et Harmonie et il est aussi contigu à la propriété premièrement décrite.

Saisi dans l'affaire ci-de sus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James B. Rosser, jr, avocat du plaignant.
11 dé—11 12 17 24 31—jan 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District connu comme l'ancien No 59 RUE RACE,

Entre les rues St-Thomas et Religieuse, (l'arrière rue étant la rue Robin.)

Screwmen's Benevolent Association of N. O. vs John Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 54,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Race, St-Jean Baptiste, maintenant St Thomas Robin et Religieuse, mesurant quarante-et-un pieds de face à la rue Race sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, commençant à une distance de quatre-vingt-six pieds dix pouces et cinq lignes de l'encoignure des rues Race et Religieuse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FRANK ZENGEL,
Avocat pour les plaignants.

20nov—20 26—déc 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Second District, sur la rue des Ursulines, entre les rues Broad et Dorgenois, l'arrière rue étant St. Philippe.

Veuve Jos Bourdette vs Alexander Mutti.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 342, borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Dorgenois et Broad, désigné par le No 17, sur un plan de John F. Braun, daté le 12 janvier 1885 et mesurant trente et un pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Ursulines par cent quarante-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 dec—3 10 17 24 31—jan 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Le Beau Cottage Double, Nos 4728 et 4730 rue Chestnut,

Entre Valence et Bordeaux.

Alice Philomène Delandro vs Paul Delandro et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B—No 54 682.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 13 janvier 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement daté le 30 nov 1897, et signé le 6 décembre 1897, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B., les propriétés décrites ci-dessous à savoir:

1° Le joli cottage double en bois, Nos 4728 et 4730 rue Chestnut, contenant 9 chambres, allées, etc., dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Valence et Bordeaux. Le lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 100 pieds de profondeur. Dans un voisinage s'améliorant, à proximité des lignes de chars et un placement payant pour une personne de petits moyens.

2° A 10 heures A. M., en vertu du susdit jugement, sur les lieux, No 4728 rue Chestnut—

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Termes et conditions—Pour la propriété foncière, pour les 7/8 d'intérêt des héritiers majeurs un tiers comptant la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, subdivisés pour égaliser la part de chaque héritier, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication au paiement et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Pour les 1/8 d'intérêt du mineur Charles Delandro, comptant L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Pour les meubles—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Chas Ferman, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 déc—12 19 26—janv 2 9 13

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M. et arrivent à 7.35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1.00.

[illegible] d'excursion ont repris leur service [illegible] novembre.

J. S. LANDRY, [illegible] pour le [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY, AUCTION AND COMMISSION CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 55,070—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

Jacob Bernstein vs ses créanciers.

STOCK D'ÉPICERIES

Vins de toutes sortes, aussi Whiskies en barils et en bouteilles, Comptoirs, Etagères, Balances, Vitrines, Installations de la Buvette, etc.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 décembre 1897, et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, MARDI le 21 décembre 1897, à 11 heures A. M., dans le magasin d'épicerie, situé No 220 rue N. Liberté, entre les rues Douane et Bienville,

Le stock entier d'épiceries, vins et liqueurs etc., qui s'y trouvent, et rendus par l'insolvable ci-dessus nommé à ses créanciers.

Conditions—Comptant.

EDWARD RANQUETAT,
Encanteur.

15 déc—15 16 17 18 19 20 21

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE TRÈS JOLI —ET— PRESQUE NEUF SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN.

DANS LA PARTIE LA PLUS SALUBRE ET LA PLUS ÉLEVÉE DE LA VILLE.

EN FACE DU SOUTHERN PARK, PRÈS DU PARC DE VILLE ET DU JOCKY CLUB, A PROXIMITÉ DES BELLES PROPRIÉTÉS DE NOS CITOYENS ESTIMÉS, LOUIS CUCULLU, VEUVE A. L TISSOT, B. CABIRAC, D. CEFALU, A. ROUX, E. BLANC ET AUTRES.

Lots vacants avoisinant les susdites propriétés.

Succession de Ernest Morel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 54,279.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI, 12 janvier 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1897 pour le compte de la dite succession, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec tou'es les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par le **Bayou St-Jean** ou la rue **Moss**, et l'avenue **Esplanade** et la **Grande Route St-Jean** désigné par la lettre B, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 30 novembre 1897, mesurant 36 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue **Moss** ou Bayou St-Jean. 277 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté touchant à la propriété de **Louis Cucullu**, Esq., 35 pieds de largeur sur la ligne du fond et 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté du lot A.

Les améliorations consistent en un joli cottage, presque neuf, double, retiré de la rue et ayant galerie devant, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, office, cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que le lot B, ci-dessus décrit et le touchant et désigné par la lettre A, mesurant d'après le plan de Seghers, ci-dessus mentionné, 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue **Moss** ou **Bayou St-Jean**, sur une profondeur de 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot B, 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 258 pieds sur la ligne de côté de la propriété de B. Cabirac Esq.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897. Un dépôt de dix pour cent comptant devant être payé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 déc—8 9 15 22 29—5 12 janvier

Leopold Dupont vs Pierce Cazeau'

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,827—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Marquez, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans, agissant comme liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
17 déc—17 21 25

Sucession de Elizabeth Mayer, veuve de Philip Gehlbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 51,720—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

16 déc—16 22 25

Succession de Henry Street.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,894—Division E—Attendu que John A. McLean a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Henry Street, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier

16 déc—16 22 25

F. Toro & Company vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,018—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Marquez, Shérif Civil et Syndic des Créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, Avocats.
16 déc—16 22 25

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'à midi le samedi 25 décembre pour les "Privilèges pour Rafraîchissements" au Parc Audubon pour un ou deux ans, commençant le 1er Janvier 1898. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné au Bureau du Parc Audubon.

E. F. DUGGAN, Secrétaire.

5 déc—5 12 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 4 janvier 1898.—Résidence double en bois et couverte en ardoises, presque neuve, 4 chambres de chaque côté, encoignure St-Claude et Clouet—Propriété de choix dans le Troisième District—Joli voisinage, chars électriques, églises, écoles, marchés, etc., à proximité.

Succession de Margaret Scheffer, épouse décédée de John R. Williams.

No 45,363—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO—LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau No.629 rue Commune, le MARDI, 4 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, lequel dit ordre porte la date du 3 août 1897, approuvant et homologant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant George Montgomery, Esq., notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clouet, Montégut, Remparts et St Claude, désigné par la lettre "I" sur un plan et certificat d'arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, le 26 septembre 1896 annexé à un acte passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 2 octobre 1896. Ladite portion de terre forme l'encoignure des rues Clouet et St Claude et mesure 33 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Clouet par 95 pieds 9 pouces de profondeur et de face à l'avenue St Claude. Les améliorations qui s'y trouvent consistent en un cottage double en bois ardoisé, presque neuf, contenant quelque 4 chambres de chaque côté, citernes, hangar double, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant 8 0,0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèques spéciales sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication. 10 0|0 de dépôt du prix d'achat requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente pardevant Félix J Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 déc—4 5 12 19 26—jan 2 3 4

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage rue Kerlerec, près Dauphine.

Succession de Mme L. M. McDonnell.

PAR PAUL & GURLEY— Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 4 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 2 décembre 1897, in re succession de Mme L. M. McDonnell [No 54,468 du Dossier] il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec tout s les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, anciennement Histoire, Dauphine, anciennement Grands Hommes, Bourgogne, anciennement Craps et Bourbon, anciennement Bagatelle, désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Kerlerec, 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dauphine, 63 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bourgogne et 39 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations, connues comme les Nos 923 et 925 rue Kerlerec, consistent en un bon cottage, aisément subdivisé en demeures doubles, cuisines dans le fond, citernes, hangars, etc. Excellente localité, rue pavée en briques vitrifiées, près des lignes électriques, écoles, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèques et lien et privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final.

L'acquéreur devant assumer les taxes de 1897—Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. J. Legardeur, Notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent à la vente.

3 déc—3 4 5 12 19 26—jan 4

PAR HARRY H. HODGSON.

VENTE CONTINUEE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DU MAGASIN DE LA LIBRAIRIE WHARTON,

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureaux 143 rue Carondelet, le JEUDI 16 décembre 1897, à 7:30 heures P. M. et continuant tous les soirs à la même heure pendant la semaine, sur les lieux, à l'encoignure des rues Baronne et Canal, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 26 novembre 1897, No 54,246 du dossier dans l'affaire de George F. Wharton vs ses créanciers, il sera vendu—

Le contenu entier de la Librairie Wharton, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant, avant livraison.

16 déc—16 17 18

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MACKINTOSHES.

Succession de Solomon Mason.

No 55,008, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—SAMEDI, le 18 décembre 1897, à 10 heures A. M. au No 116 rue St-André, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C. daté le 8 décembre 1897, in re, succession de S. Mason, il sera vendu à l'enchère publique—Un lot de Mackintoshes.

Conditions—Comptant.

16 déc—16 17 18

Mandeville et Madisonville, STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 1er décembre 1897.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée de trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les dimanches) l'arrivée du train de 3 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5:45 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing les dimanches par le train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de rue Girod

W. G. COYLE & CIE., Agents, No 323 rue Carondelet, coin Union.

28 mars—

GEO. DE REYNA.

Agent de Propriétés

Bureau 322 Rue Royale,

Succursale de la Sun Insurance Company $75,000 à prêter sur des Propriétés foncières de la ville Heures: 9 30 à 11 a m et 2 à 3 p. m. Téléphone No 451.

28 nov—1m.

Nouvelle Orléans, 26 nov. 1897.

Une réunion spéciale des actionnaires de la "Merchants Insurance Co." (Compagnie d'Assurance des Marchands) sera tenue aux bureaux de la compagnie No 622 rue du Canal le lundi 27 décembre 1897, à une heure P. M., dans le but de voter sur la proposition d'une réduction du capital avis duquel a été envoyé par la poste à chaque actionnaire, conformément à l'article (6) six de la Charte de la Compagnie.

JULES MONTREUIL,
Secrétaire.

27 nov—1m

Avis.

Nouvelle Orléans, le 14 décembre 1897.—A la réunion du Bureau de Directeurs de la New Orleans National Bank, tenue ce jour, un dividende de QUINZE DOLLARS par ACTION a été déclaré payable sur demande le et après le 1er janvier 1898.

WM. PALFREY,
Caissier.

15déc—1

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret Guth vs William A. Guth et als.

No 53,321—Cour Civile de District—Division E.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 636 Place Commerciale, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, JEUDI, le 13 janvier 1898, à midi, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, rendu le 17 novembre 1897 et signé le 23 novembre 1897, la propriété suivante décrite sera vendu à l'enchère publique—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Huitième, Neuvième, Fulton (maintenant St. Thomas) et Levée (maintenant Tchoupitoulas) et mesurant comme suit: Le dit lot No 12 mesurant 25 pieds de face à la rue Fulton (maintenant St. Thomas) sur une profondeur de 136 pieds entre lignes parallèles, borné sur un côté par la ligne du fond des lots Numéros 7, 8, 9 10, et 11 sur l'autre ligne de côté par le lot No 18 et le lot No 13 touche au dit lot No 12 et mesurant 25 pieds de face à la rue Fulton, maintenant St-Thomas, sur une profondeur de 136 pieds entre lignes parallèles. A. M., et le dit lot No 13 est borné d'un côté par la ligne du fond des lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 et sur l'autre ligne de côté par le dit lot No 12. La dite propriété est connue comme le No 3118 rue Fulton, maintenant St-Thomas.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans, avec intérêts au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de garantie; les taxes de 1898 devant être assumées par l'acquéreur; un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 à date.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve Elizabeth C. Schneider vs James Ford.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 18,330—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R H Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique en mon entrepôt, encoignure des rues Valence et Camp, dans le sixième District de cette ville, le LUNDI 20 décembre 1897, à midi précis, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de meubles de maison

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau

Conditions Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable Quatrième Cour de Cité.

11 déc—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— No 54,988, — Division D — John J. Maher vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John J. Maher, insolvable, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James J Woulfe Esq., notaire public en son bureau No 623 rue Gravier, dans cette ville, commençant le JEUDI 30e jour de décembre 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, que W. A. Bell, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que l'inventaire demandé soit fait par James J. Woulfe, Esq., notaire public, et que W. H. Allen et P. J. Tournillon soient nommés et assermentés comme estimateurs de la propriété à inventorier conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1897.

[Signé] N. H. RIGHTOR,
Juge,

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 nov 30—7 20 déc

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frederick Knipp et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,929—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. George Schaaf, exécuteur testamentaire et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Buck, Walshe & Buck.

10 déc—10 14 19

Succession de Thomas Buhler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,345—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Vezien, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Parordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

C. Rosén, avocat.
9 déc—9 13 18

Succession de Jennette et Susanne Jouandet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,999—Division D—Attendu que John Coltraro a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Jennette et Susanne Jouandet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

30nov—30—déc

Bureaux de la "National Debenture Redemption Co, Ltd," Nouvelle-Orléans 28 novembre 1897—Une réunion des actionnaires de cette corporation sera tenue le jeudi 28 décembre 1897, à 7 heures 30 P. M., aux bureaux de la compagnie No 737 rue Gravier, dans le but d'amender les articles VI, VII et VIII de la charte de cette corporation.

LEWIS W. BARTLETT,
Secrétaire et Trésorier.

28 nov—1m

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company Limited,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Emmanuel Steinhardt, receveur du "Independent Cotton Oil Company Limited" de ses recettes et déboursés pour le mois de juin 1897, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel et Hart

11 déc—11 15 20

Succession de Lafayette C. Keever.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,098—Division E. Attendu que Mary Helen Smiley Keever a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lafayette C. Keever, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Denegre Blair & Denegre.

14 déc—14 18 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil,

—D'une Grande Quantité de—

Propriétés de Valeur Situées dans le Premier District de cette Ville,

Avec toutes les Bâtisses et Améliorations, etc., et toutes les Machines, Bouilloires, Machineries, etc. Le tout Constituant la Fabrique entière de la "Orleans Manufacturing and Lumber Co."

A des Conditions de Vente Faciles et sans Evaluation.

—Dans l'Affaire de—

Fritz Jahncke vs Orleans Manufacturing and Lumber Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Douze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julia (anciennement Florida Landing), Willow, Clara et Cypress désignés comme lots Nos un à cinq sur un plan de G A. DeArmas, voyer, déposé dans l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire; Six à Dix sur un plan de Pilié et DePouilly en date du 28 novembre 1865 déposé dans le bureau de C E. Girardy & Cie., et par les Nos 301 et 311 sur un plan de R. Delafield déposé en l'étude de G. R. Stringer ancien notaire, lots Nos un à dix mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Julie et chacun ayant une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, excepté le numéro un qui a une profondeur de cent vingt-cinq pieds. Lot No 10 formant l'encoignure des rues Julie et Willow et lot No 1 formant l'encoignure des rues Julie et Clara. Lot No 301 mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Willow sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et lot No 311 a vingt-cinq pieds de face à la rue Clara sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

Etant la même propriété qui a été acquise par les défendants par achat de la Teutonia Insurance Company par un acte passé pardevant J. Bendernagel, ancien notaire, le 1er jour d'août 1888, dûment enregistré dans le bureau des transcrits livre 130, folio 145.

2° Un certain lot de terre, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné comme comme lot No trois cent-deux sur un plan dressé par R. Delafield, voyer, en mars 1832, et déposé pour référence dans l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire, le dit lot mesure conformément au dit plan, vingt-cinq pieds de face sur la rue Willow par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par les dits défendants par achat de James Sae ly, par un acte passé pardevant J. Bendernagel, ancien notaire, le 10 d'août 1888, dûment enregistré dans le Bureau des Transcrits, Livre 128 folio 427.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés comme lots Nos 309 et 310 sur un plan fait par Geo H. Grandjean, député voyer de ville en date du 5 mars 1891, annexé à l'acte ci-dessous passé pardevant J. Bendernagel, ancien notaire, le 9 avril 1891 et mesurent ensemble cinquante pieds de face à la rue Clara, la même largeur dans le fond sur cent vingt-cinq pieds, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles; étant la même propriété acquise par les dits défendants, par achat de Jas. P. V. Staats, par un acte passé pardevant J. Bendernagel ancien notaire, le 9 avril 1891, dûment enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 136, folio 535.

4° Un certain lot de terre situé dans les mêmes district et ilet que les propriétés ci-dessus désigné par la lettre C, sur un plan fait par Sidney G De l'Isle, voyer, le 3 juillet 1890, un devis duquel est annexé à l'acte ci-dessous passé pardevant Jas Simeon, notaire, en août 1890 et mesurant conformément au dit plan trente et un pieds trois pouces de face à la rue Cypress, par une profondeur de soixante deux pieds trois pouces entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, avec l'usage perpétuel d'une allée de chaque côté de trois pieds de largeur, ouvrant sur la rue Cypress.

Etant la même propriété acquise par les dits défendants par achat de Mary D. Bradley par un acte passé pardevant James Simeon, notaire le 20 août 1890, dûment enregistré dans le Bureau des Transcrits Livre 137 folio 133.

5° Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julia, Magnolia, Clara et Cypress, désigné comme lots Nos 276, 277 et 278 sur un plan dressé par R. Delafield, daté en mars 1832 déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire, conformément auquel les dits lots Nos 266 et 277 mesurent ensemble cinquante pieds de face à la rue Julia (anciennement Florida Landing) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et le dit lot No 278 mesure vingt-cinq pieds de face à la dite rue Julia sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et face à la rue Clara, le dit lot formant l'encoignure des rues Julia et Clara.

Etant la propriété acquise par les dits défendants par achat de John B. Meyers, par acte passé pardevant J. Bendernagel, ancien notaire, le 19 novembre 1888, dûment enregistré dans le bureau des transcrits, livre 130, folio 242.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cypress, Willow Claiborne et Lafayette, désignés par les Nos un et deux sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845, et déposé dans l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément auquel dit plan les dits lots mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le lot No Un formant l'encoignure des rues Willow et Cypress; les dites mesures étant toutes plus ou moins; étant la même propriété acquise par lesdits défendants par achat des héritiers de Charles F. Thelemann par acte passé pardevant J. Bendernagel, ancien notaire, le 7 janvier 1888, dûment enregistré dans le Bureau des Transcrits, Livre 130, folio 274.

7° Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 425, borné par le Nouveau Canal, et les rues Euphrosine, Clara et Willow, désignés par les Nos un, deux, trois, sept et huit, dans le dit ilet; lesquels dits lots mesurent comme suit, à savoir—

Le lot No Un forme l'encoignure du nouveau canal et de la rue Clara et mesure Trente-deux pieds de face au nouveau canal sur une profondeur de cent treize pieds sur un côté et cent quinze pieds sur l'autre côté; lot No Deux mesure Trente deux pieds de face au nouveau canal sur une profondeur de cent quinze pieds sur un côté et cent dix-neuf pieds sur l'autre côté.

Lot No Trois mesure trente-et-un pieds de face au Nouveau Canal sur une profondeur de cent dix-neuf pieds; lots Nos Sept et Huit mesurent ensemble soixante-quatre pieds de face sur le Nouveau Canal sur une profondeur de cent trente-quatre pieds et forment l'encoignure du Nouveau Canal et de la rue Willow.

Etant la propriété acquise par les dits défendants par achat de Simpson et Vizard par acte passé pardevant J. Bendernagel, ancien notaire, le 3 Février 1890 dûment enregistré dans le Bureau des Transcrits Livre,— folio —

8° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Willow (anciennement Martin) Clara, Euphrosine et le nouveau chemin coquillé, désigné comme lots Nos quatre, cinq et six de l'ilet No 15, sur un plan dressé par Geo T Dunbar, voyer, en date du 9 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire, lesquels dits lots se joignent et mesurent comme suit, à savoir—

Chacun des dits lots mesure trente et un pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente et un pieds dix pouces et deux lignes de face au nouveau chemin coquillé par les profondeurs suivantes, à savoir—

Lot No Quatre a cent vingt-trois pieds deux pouces et six lignes sur la ligne du lot No Trois et cent vingt-six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne du lot No Cinq. Lot No Cinq a cent vingt six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne du lot No Quatre et cent trente pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne le divisant du lot No Six; et lot No Six a cent trente pieds, cinq pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No Cinq et cent trente-quatre pieds et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne la séparant du lot No Sept.

Etant la même propriété acquise par lesdits défendants par achat de R. B. Mitchell par un acte passé pardevant F. Kirchner, ancien notaire, le 24 août 1889, dûment enregistré au Bureau des Transcrits, Livre — folio —

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes les propriétés décrites ci-dessus et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent

9° Toutes les machines, bouilloires et toutes les autres dépendances du moulin et fabrique de ladite compagnie sur lesdits lieux ensemble avec les dépendances, comprenant l'entière fabrique de ladite compagnie.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Les propriétés ci-dessus décrites étant hypothéquées par les défendants par acte passé par devant Jeff C Wenck notaire le 10 décembre 1894 pour garantir le paiement de 100 bons de $500 chacun en date du 10 décembre 1894 et dûs le 1er janvier 1905 avec 6 0|0 par an d'intérêt à partir du 1er janvier 1895 payable semi-annuellement et représenté par des coupons attachés au dits bons, et desquels bons, dix de $500 chacun sont tenus par le plaignant, qui dans le susdit procès est à forcer le paiement de 10 coupons d'intérêt de $15 chacun dûs le 1er juillet 1897 attachés aux dits 10 bons respectivement lesdits coupons intérêt déjà échus se montent en tout à $150, par conséquent d'après la loi, les dites propriétés seront vendues sous les conditions suivantes à savoir

I—L'acquéreur de son enchère devra payer comptant les frais et charges du procès et de la vente, ensemble avec $10 de frais de la copie de l'acte et les Taxes de la Ville et de l'Etat dues sur les dites propriétés s'il y en a, ainsi que cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le tout des dits 10 bons de $500 chacun, tenus par le plaignant et sur les dits coupons d'intérêt en litige soit en tout $5 150 00

II—L'acquéreur après le paiement des dits frais, taxes et honoraires d'avocats, paiera en due proportion au principal des cent bons de $500 chacun déjà échus et à échoir attachés aux dits bons, la réclamation du dit plaignant se montant à $150 étant pour les coupons-intérêts déjà échus et dûs le 1er juillet 1897 attachés aux dits bons hypothécaires possédés par le dit plaignant.

III—L'acquéreur retiendra entre ses mains du prix d'adjudication, et jusqu'à ce point assumera en due proportion au principal et les intérêts le paiement du principal des cent bons hypothécaires de $500 chacun, dûs le 1er janvier 1905 et les divers coupons d'intérêt de $15.00 chacun attachés aux dits bons respectivement et représentant l'intérêt semi-annuel au taux de 6 0|0 par an sur les dits bons, desquels coupons la série suivante tombant due le 1er janvier 1898 et aussi assumera dans la dite proportion le paiement des 90 coupons d'intérêt de $15 chacun attachés respectivement à chacun des 90 bons hypothécaires non tenus par le plaignant; les dits coupons représentant l'intérêt semi annuel dû le 1er juillet 1897.

L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., comme contenues dans l'hypothèque primitive, passée pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 10 décembre 1894, enregistré au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, dans le Livre 518, au folio, 625.

IV—Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats du plaignant.
4 déc—4 6 7 10 17 24 31—janv 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55 070—Division B—Jacob Bernstein vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Jacob Bernstein soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire public à son bureau, Hennen Building, en cette ville, le 10me jour de janvier 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Albert J. Marion soit appointé syndic provisoire de l'insolvable sur caution en la somme de mille dollars, et que A. Goldberg soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, Lue 7 décembre 1897.

Signé: FRED. D. KING,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.

9 déc—9 26—janv 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District portant le numéro municipal 923 rue Erato,

Entre les rues Annonciation et Constance (l'arrière rue étant la rue Galennié).

Veuve Annie W. Anderson vs Veuve et héritiers de Stephen C. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,869 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, anciennement Melicerte, Constance, Annonciation et Galennié anciennement Bartholomew, mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq et demi lignes de face à la rue Erato; deux cent deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur sur le côté vers la rue Constance; cent quatre-vingt sept pieds quatre pouces et une ligne sur le côté vers la rue Annonciation et trente-cinq pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Frank N. Butler, avocat pour le plaignant.
26nov—26 27—déc 3 10 17 24 30

C'est Maintenant qu'on Pense à ce dont on a besoin.

—POUR LES—

JOURS de NOEL et de L'AN

"LE BIJOUTIER,"

—A le Stock le Plus Parfait de—

DIAMANTS, EMERAUDES, RUBIS, OPALES, MONTRES, JOAILLERIE, ARGENTERIE, NOUVEAUTES

ET CHOSES UTILES.

☞ Demandez pour Jules Météyé.

Les objets à la mode sont: des Punaises, Abeilles, Mouches, Serpents, Oiseaux, Hirondelles, Lézards, etc, en or et émaillées, comme Broches, Epinglettes pour Voiles et Cravates, et Châtelaines, articles construits et conformes à la nature qu'ils semblent se mouvoir de vie et d'animation.

Rue du Canal, 631 à 635, Nouvel Hôtel St-Charles Coin Gravier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago $3,239,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston $1,427,390

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE C. M. SORIA

CLARENCE P. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER Assistant-Secrétaire

12nov—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du Sixième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Benjamin Nicholls et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias contre Augustus Elmer à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre Camp et St Charles dans le Premier District de cette ville JEUDI 13 janvier 1898 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Propriété sur le côté supérieur de l'avenue Napoléon, entre les rues St George et Long, et plus particulièrement décrite comme étant située dans l'ilet No 584 dit avenue [illegible] borné par les rues Jena, St George Long et l'avenue Napoléon et décrit sur les listes d'assessement de la ville de la Nouvelle Orléans comme lot No 15, mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété d'Augustus Elmer.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

10 déc—10 17 24 31— 6 13 jan

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande et attrayante propriété de résidence de valeur, du Sixième District, portant le No 1328 avenue Louisiana, coin de la rue Colisée, entre les rues Colisée et Chestnut,

(La rue à l'arrière, Delachaise.)

Thomas Solly versus Mme M. T. Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,485—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 30 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 277 ou 15, borné par l'avenue Louisiana et les rues Colisée, Chestnut et Delachaise, mesurant quatre-vingt sept pieds deux pouces et une ligne de face sur l'avenue Louisiana, la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Colisée de cent vingt-huit pieds, un pouce et sept lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt huit pieds deux pouces. Ladite portion de terre formant l'encoignure de l'avenue Louisiana et Colisée; laquelle dite propriété a été acquise par la défenderesse le 5 août 1889. Reg C. O. B. 132, folio 14

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

F. Rivers Richardson, avocat pour le plaignant

26 nov—26 27—déc 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété amélioré et de valeur dans le Sixième District, formant l'encoignure de l'avenue Louisiane et la rue Carondelet, dans l'ilet borné par les rues Baronne et Delachaise.

James M. Pagaud vs W. G. Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,859—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir.

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désigné par les Nos un et deux de l'ilet No 23 sur le plan originel du faubourg "Plaisance," borné par les rues Carondelet, Baronne, Delachaise et l'avenue Louisiane, et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles; lot No un formant l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Harry H. Hall, avocat pour le plaignant.
19 nov—19 20 21 26—déc 3 10 17 23